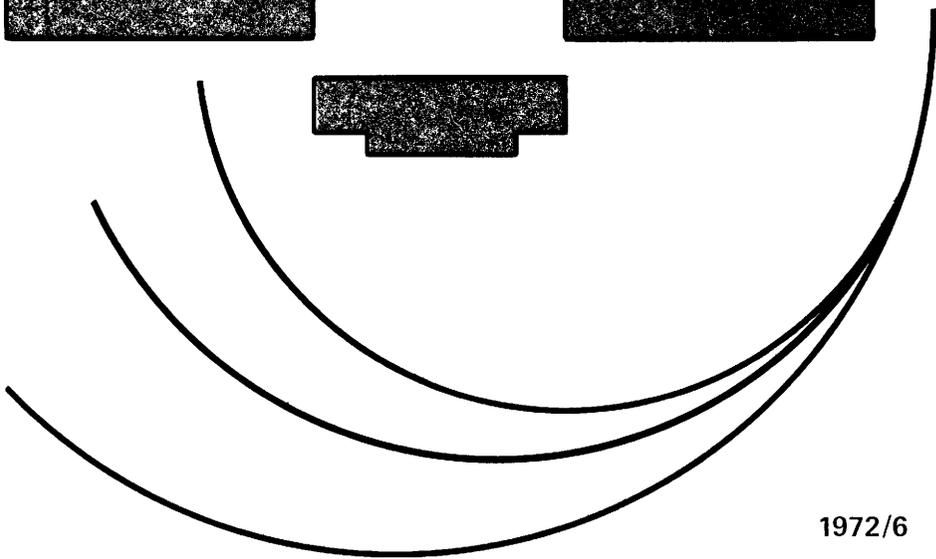
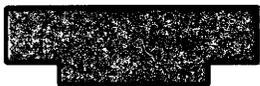


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	Page
I. Session de juin	1
II. Réunion jointe: Assemblée du Conseil de l'Europe -- Parlement européen	15
III. Activités des commissions parlementaires	19
IV. Autres activités	27

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477 11

Publication de la direction générale
de la documentation et de l'information

PE-i-884

I. SESSION DE JUIN

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 12 au 16 juin, a entendu une déclaration du président Behrendt sur la prochaine Conférence au sommet, a discuté deux rapports sur la politique sociale communautaire et s'est inquiété de l'absence de politique européenne de la recherche. Le Parlement a approuvé l'accord portant accession de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé, a rendu plusieurs avis intéressant la politique des transports, la politique agricole commune, les marchés publics de travaux, le rapprochement des législations, et a adopté son budget pour l'exercice 1973.

Les deux rapports de M. Romeo (lib. it.) concernant la libre prestation des services pour les avocats et la liberté d'établissement pour les coiffeurs ont été renvoyés en commission, à la demande de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), président de la commission juridique.

Le président du Parlement européen a souhaité la bienvenue à une délégation parlementaire des Antilles néerlandaises et du Surinam ainsi qu'au président de la Seconde Chambre des Pays-Bas, M. van Thiel, accompagné de membres du parlement néerlandais.

Déclaration du président du Parlement européen sur la prochaine Conférence au sommet

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, en ouvrant la session, le 12 juin, a souligné que le délai fixé pour la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement permettait et permet encore de préparer cette Conférence avec soin. C'est ailleurs qu'il faut rechercher les raisons du scepticisme soudain sur le maintien de la date prévue. Pour le président Behrendt, une réforme des institutions est indiscutable pour qui souhaite la création de l'union économique et monétaire et pour qui veut que la Communauté élargie assume ses

responsabilités à l'égard du tiers monde. Il convient de renforcer la structure de décision de la Communauté et de démocratiser les structures de décision. La Communauté doit exprimer une seule et même opinion et user de son influence pour résoudre les problèmes de notre temps. Mais l'opinion de la Communauté ne peut avoir de portée que si elle est riche de substance. La Conférence au sommet doit trouver une solution pragmatique pour l'union économique et monétaire. La volonté politique de s'orienter suivant les nécessités pratiques, a déclaré en terminant M. Behrendt, c'est cela dont nous avons besoin à présent dans ce domaine.

Politique sociale communautaire

(13 juin)

Le Parlement européen a approuvé les "orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire" présentées par la Commission européenne et a fait plusieurs suggestions pour la définition d'une politique coordonnée des salaires et des prix, à la suite de la discussion commune de deux rapports présentés, au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, par M. Vredeling (soc. néerl.) (doc. 35/72) et par M. van der Gun (dém.-chr. néerl.) (doc. 50/72).

Dans son rapport, M. Vredeling rappelle que la Commission européenne, en présentant ses orientations préliminaires, se propose de dégager quelques points prioritaires en fonction des moyens dont elle dispose, de la nature des traités et de la logique d'une action ordonnée, et de provoquer une réflexion très large pour permettre de préciser progressivement un programme d'action cohérent en vue de réaliser par étapes l'étroite concertation des politiques sociales des Etats membres souhaitée par le sommet de La Haye en décembre 1969. C'est également dans cet esprit que le Parlement européen a adopté une résolution contenant ses observations sur le document de la Commission européenne.

Le Parlement européen approuve les actions prioritaires définies par la Commission européenne et qui devront être réalisées au cours de la première étape de l'union économique et monétaire: achèvement accéléré du marché commun de l'emploi; absorption du sous-emploi et du chômage structurels; amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène dans les milieux de travail et de vie; amélioration de la condition de la femme au travail; promotion de l'intégration des handicapés dans la vie active; établissement d'un budget social européen; participation active des partenaires sociaux à la réalisation d'une

politique sociale communautaire. Le Parlement européen met l'accent plus particulièrement sur la nécessité urgente d'une politique commune efficace de l'emploi et des mesures communautaires concernant la formation professionnelle, l'insertion des jeunes et des travailleurs de pays tiers, un statut des conventions collectives européennes. Le Parlement européen attire l'attention de la Commission européenne sur la situation des petits commerçants et des artisans et sur la politique des consommateurs dans la Communauté et, en terminant, souligne qu'au prochain sommet apparaîtra clairement dans quelle mesure la volonté politique existe d'avancer réellement et rapidement sur la voie de la garantie du progrès social qui est et reste quand même un des principes de la coopération européenne.

M. van der Gun, dans son rapport, examine quelques problèmes déterminés d'une politique commune des salaires et des revenus en se fondant notamment sur une étude de la Commission européenne intitulée: "Critères à la base de la fixation des salaires et problèmes qui sont liés pour une politique des salaires et des revenus". Les conclusions du rapporteur, reprises dans une résolution, indiquent, dans les grandes lignes, à la Commission européenne, la conception du Parlement sur une politique européenne des salaires et des revenus.

Le Parlement européen considère qu'un des objectifs essentiels d'une politique coordonnée des revenus consiste à assurer un développement plus harmonieux, d'une part, des revenus des différentes catégories sociales, et, d'autre part, des revenus des différentes régions ainsi que, en particulier, à garantir une répartition plus équilibrée et plus favorable aux couches économiquement faibles de la population de l'accroissement des revenus et des revalorisations résultant de l'expansion économique. La politique des revenus doit s'appliquer à tous les revenus et l'attention doit se porter sur la sécurité sociale et la politique fiscale. Le Parlement européen met l'accent sur le fait que la politique des revenus fait partie intégrante de la politique économique générale, souligne que les partenaires sociaux assument de grandes responsabilités quant à une évolution harmonieuse des salaires et des prix, insiste sur l'importance d'une politique de la formation du patrimoine, préconise certaines actions afin que la répartition des revenus soit davantage en faveur des catégories sociales économiquement défavorisées, réclame à nouveau l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins, demande à la Commission européenne d'organiser un dialogue avec les partenaires sociaux sur la politique des revenus.

Au cours du débat, MM. Berthoin (lib. fr.), Vandewiele (dém.-chr. belge), Müller (dém.-chr. all.), Mlle Lulling (soc. lux.), MM. Liogier (U.D.E., fr.) et Laudrin (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les deux résolutions. M. Berthoin a insisté sur l'aide à la reconversion d'entreprises et sur la formation professionnelle, et a souligné l'importance de l'esprit de solidarité dans notre société actuelle. M. Vandewiele a constaté le peu de progrès réalisés dans le domaine de l'intégration sociale et a lancé un appel pour que la dimension spirituelle, sociale et culturelle de la Communauté soit mise en valeur au cours de la prochaine Conférence au sommet. M. Müller a souligné l'importance de l'harmonisation des politiques des revenus qui doit aller de pair avec l'union économique et monétaire. Des différences de charges sociales ne peuvent pas exister dans le Marché commun. Pour Mlle Lulling, la volonté politique d'engager les actions prioritaires ne devrait plus faire défaut. Les discriminations à l'égard des femmes doivent disparaître et l'information des consommateurs doit être améliorée. Une politique coordonnée des revenus implique un abandon de souveraineté de la part des Etats et un abandon d'autonomie de la part des partenaires sociaux et suppose la démocratisation des procédures communautaires et un large consensus sur les finalités de notre société.

M. Liogier a souligné que le rapport de M. Vredeling marquait le souci du Parlement de voir le progrès profiter d'abord aux plus défavorisés, régions ou individus, et a mis l'accent sur les mesures à prendre en faveur des artisans et petits commerçants ainsi que sur la nécessité de consulter les associations familiales. M. Laudrin a fait état des quelques progrès réalisés pour résoudre, au niveau communautaire, certains problèmes d'une politique coordonnée des salaires et des revenus. Mais les problèmes sociaux vont devenir prioritaires dans la Communauté et on devra trouver des solutions communes, car la justice sociale est la première exigence de l'heure. Il faut désormais s'appliquer à résoudre des problèmes précis et concrets. Mme Caretoni Romagnoli (non inscrit, ind. de gauche, it.) a estimé que les rapports en discussion démontraient les insuffisances de la Communauté en matière sociale. Il faut modifier les orientations actuelles et aboutir à un nouveau contrat social. Les propositions présentées ne peuvent pas être acceptées. M. Bermani (soc. it.) s'est préoccupé des problèmes des travailleurs migrants et a déclaré que les travailleurs italiens au Luxembourg étaient l'objet de discriminations dans l'application de la législation sociale. M. Vredeling (soc. néerl.) a souligné qu'il y avait effectivement discrimination en ce qui concerne le versement d'allocations. Mlle Lulling (soc. lux.) n'a pas accepté que l'on fasse un procès d'intention au Luxembourg où les travailleurs étrangers ne sont l'objet d'aucune discrimination.

M. Boersma, ministre des affaires sociales des Pays-Bas, membre du Conseil des Communautés, a rappelé les principales questions discutées à la dernière réunion des ministres des affaires sociales de la Communauté, notamment en ce qui concerne le marché de l'emploi, l'harmonisation de certains aspects des politiques sociales, les droits des travailleurs migrants. Les deux rapports en discussion sont importants et il faut souhaiter que les gouvernements manifestent la volonté politique de progresser dans le domaine de la politique sociale. M. Lange (soc. all.) a demandé de la prudence et de la méthode dans l'application des mesures proposées. M. Wolfram (soc. all.) a réclamé une politique des salaires et l'arrêt des injustices sociales.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a donné des précisions sur les différents points soulevés par les orateurs et a souligné que s'il existe une volonté des gouvernements de faire une politique sociale commune on pourra utiliser largement les possibilités de l'article 235 du traité C.E.E. Il faut aussi pouvoir déboucher sur une attitude constructive de toutes les organisations syndicales et surtout patronales. Les parlements et les gouvernements nationaux ainsi que les institutions européennes sont tous responsables, a déclaré en conclusion M. Coppé, si l'on estime qu'une politique coordonnée des revenus est nécessaire pour maintenir et développer, dans la stabilité et le progrès, l'union économique et monétaire.

Politique européenne de la recherche (15 juin)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 57/72) présenté par M. Glesener (dém.-chr. lux.) au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, s'est prononcé sur le programme de recherches d'Euratom défini par le Conseil le 21 décembre 1971 et sur les accords relatifs à des actions communes de recherche, signés par différents Etats européens ainsi que par la Commission européenne (accords COST). Ces accords, au nombre de sept, ont été mis au point à la suite d'une Conférence d'organisation scientifique et technologique (COST) qui réunissait 19 Etats européens. Ils portent sur la réalisation d'actions européennes dans les domaines de l'informatique, les télécommunications, la métallurgie, les nuisances. Parmi les pays de la Communauté, la France et l'Italie sont les seuls à avoir signé les sept accords, l'Allemagne et les Pays-Bas en ont signé cinq, le Luxembourg un et la Belgique aucun. Les Communautés européennes sont signataires d'un accord au titre du traité d'Euratom, de deux au titre du traité C.E.C.A.

Dans une résolution, approuvée par les quatre groupes politiques, le Parlement européen constate que la Commission européenne a fait ce qu'il était en son pouvoir de faire sur le plan de la politique européenne de la recherche et que le Conseil et les Etats membres n'ont pas été en mesure de réaliser une action européenne dans ce domaine, compromettant ainsi l'existence d'Euratom. Le Conseil n'étant plus en mesure de remplir ses obligations législatives, il importe de transférer à l'Assemblée, dans les plus brefs délais, des pouvoirs de co-décision législatifs en matière de recherche. Le Parlement a ensuite adopté un amendement de M. Bousquet (U.D.E., fr.) invitant le Conseil à élaborer un programme pluriannuel avant le 31 décembre 1972. A défaut d'une telle décision, il appartiendra à l'Assemblée de prendre toute mesure qu'elle jugera opportune.

D'autre part, le Parlement approuve les accords COST qui constituent un premier pas vers l'établissement d'une recherche européenne, regrette de devoir constater que les dispositions actuelles des traités ne confèrent à la Communauté aucune compétence l'habilitant à participer aux actions communes découlant de ces accords et met en garde la Commission européenne contre le risque de voir réduire à néant l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement par une procédure de consultation et de décision défectueuse. Le Parlement souhaite que les Communautés adhèrent, dans les formes voulues, à chacun des accords COST, ce qui suppose la création d'une base juridique pour le développement de la recherche communautaire moyennant une modification des traités. Le Parlement estime qu'il conviendrait d'instituer un comité de gestion unique pour tous les accords COST et souhaite que les Etats non européens puissent adhérer à ces accords, en particulier tous les Etats du bassin méditerranéen.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, MM. Springorum (all.), Noé (it.) et Vandewiele (belge) ont pris la parole. M. Springorum a regretté que les ministres défendent plus les intérêts nationaux que l'intérêt européen et a reproché à la Commission européenne d'accepter, sans se battre, le renvoi continu des décisions sur le programme de recherche. M. Noé a invité la Commission européenne à scinder le problème général de la recherche du problème particulier du Centre commun de recherche et a souligné que, si le Centre se limitait aux seuls programmes communs, il devrait aussi s'occuper d'activités non nucléaires. M. Vandewiele a insisté pour l'établissement d'un programme pluriannuel de recherches et a demandé à la Commission européenne de préciser sa position quant à une réduction du personnel et du budget du Centre commun de recherche.

Au nom du groupe socialiste, M. Giraud (fr.) a vivement critiqué l'incapacité du Conseil à résoudre le problème de la recherche communautaire. Par une vue mesquine des choses, par une interprétation étriquée des traités, a déclaré M. Giraud, on s'aperçoit que l'Europe de la recherche est sur la voie de l'effondrement. Le Parlement doit poser clairement le problème et affirmer sa volonté de voir réaliser l'Europe de la recherche. M. Bousquet (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a souligné l'intérêt pour l'Europe d'étudier la question de l'énergie atomique comme valeur future de substitution au pétrole et a espéré un accord des représentants permanents, avant la fin de l'année, sur un programme pluriannuel de recherches. En ce qui concerne les accords COST, il faut trouver les moyens d'aboutir à des possibilités d'action communautaire.

M. Gerlach (soc. all.), rédacteur de l'avis de la commission des finances et des budgets, a précisé que le Parlement ne pouvait prendre aucune responsabilité dans l'affectation de crédits à des actions hors de la compétence des Communautés. Les progrès de la politique européenne de la recherche doivent être assurés par l'aménagement des traités et non par la conclusion d'accords temporaires dans des secteurs déterminés. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a souligné la responsabilité du Conseil et de la Commission européenne dans la crise de la recherche communautaire, a réclamé une augmentation des pouvoirs du Parlement européen et a jugé positivement les accords COST qui ne sont toutefois que les instruments et non l'expression d'une volonté politique. Il est nécessaire de mettre en oeuvre une politique de la recherche, orientée non vers des objectifs militaires ou de prestige, mais vers l'amélioration de la qualité de la vie.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a reconnu que les accords COST ont été conclus sur une base juridique douteuse, mais que l'alternative était de renoncer à les signer. Il a exprimé l'avis que pour la réalisation d'une politique commune de la recherche il est nécessaire d'obtenir l'accord non seulement des ministres nationaux mais aussi du Parlement européen. M. Spinelli a rappelé les vains efforts faits par la Commission européenne pour obtenir une décision du Conseil sur un programme triennal de recherches, a précisé que le Conseil, ayant réduit le champ d'activité du Centre commun de recherche, une réduction du personnel était inéluctable. La Commission européenne a approuvé un projet de résolution dans lequel elle demande au Conseil de reconnaître la nécessité d'une politique commune de la recherche, d'indiquer les objectifs et les priorités à réaliser en commun en fonction des besoins socio-économiques. Ainsi, il sera possible de voir s'il existe, dans les Etats membres, une volonté politique de s'engager dans un programme de recherches communautaire.

**Accession de l'île Maurice
à la Convention de Yaoundé
(12 juin)**

Le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord portant accession de l'île Maurice à la deuxième Convention de Yaoundé. Dans une résolution, faisant suite au rapport (doc. 66/72) présenté par M. Seefeld (soc. all.), au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, le Parlement européen espère que cette association permettra à l'île Maurice d'améliorer sa situation économique et sociale et contribuera au rapprochement de l'Afrique francophone et de l'Afrique anglophone. Le Parlement souhaite l'approfondissement et l'extension de la Convention de Yaoundé qui a créé une association constituant la forme d'aide au développement la plus efficace jamais mise en oeuvre à ce jour dans le monde.

M. Thorn, président en exercice du Conseil, a rappelé les principales dispositions de l'accord d'association qui s'efforce de concilier une double exigence: établir un ensemble de dispositions aux termes desquelles l'île Maurice jouira des mêmes droits et sera soumise aux mêmes obligations que les E.A.M.A. et tenir compte de la situation particulière de cette île.

MM. Laudrin (U.D.E., fr.) et Spénale (soc. fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé l'accord d'association, ont souligné son importance pour l'économie de l'île Maurice et sa valeur de symbole et ont rappelé les liens historiques unissant cet Etat à l'Europe. M. Deniau, membre de la Commission européenne, a souhaité que les ratifications parlementaires nationales interviennent le plus rapidement possible et a souligné la valeur du témoignage qu'a bien voulu apporter le gouvernement mauricien au moment où l'association est violemment critiquée.

**Politique commune des transports
(13 juin)**

Le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de quelques modifications, à deux propositions de la Commission européenne concernant, d'une part, une décision relative à l'assainissement de la situation des entreprises de chemin de fer et à l'harmonisation des règles régissant les relations financières entre ces entreprises et les Etats et, d'autres part, un règlement modifiant le règlement relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des

entreprises de chemin de fer. Dans son rapport (doc. 49/72) fait au nom de la commission des transports, M. Faller (soc. all.) ne présente aucune remarque particulière sur le règlement. Par contre, il souligne l'importance de la décision qui fait partie d'un ensemble de textes communautaires ayant pour objet l'assainissement des chemins de fer. Du seul fait de leurs dimensions, remarque le rapporteur, le mode de gestion des entreprises de chemin de fer influe fortement sur le déroulement du processus industriel des Etats membres et sur la productivité de l'économie dans son ensemble. Si l'initiative de la Communauté pouvait contribuer à une transformation fondamentale de la situation, l'Europe y gagnerait beaucoup du point de vue économique et social.

MM. Kollwelter (dém.-chr. lux.), Giraud (soc. fr.), Biaggi (lib. it.) et Bousquet (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé ces textes avec les modifications adoptées par la commission des transports. M. Kollwelter voit, dans ces propositions, un remède à la situation financière difficile des chemins de fer. M. Giraud a insisté également sur cet aspect ainsi que sur la concurrence loyale entre les différents modes de transports et entre les réseaux nationaux et sur le renforcement de l'autonomie des entreprises de chemin de fer. M. Biaggi a souligné l'intérêt de la réorganisation des transports. M. Bousquet s'est déclaré d'accord avec les orientations fixées par les propositions, car il est nécessaire de réaliser un équilibre dans le mode de gestion des transports ferroviaires.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a remarqué la volonté commune d'accorder l'autonomie financière aux chemins de fer. Il faut harmoniser les conditions de concurrence entre les chemins de fer et les autres modes de transport.

Politique agricole commune

Le Parlement européen a discuté plusieurs rapports de sa commission de l'agriculture.

Mesures à prendre à la suite de l'évolution de la situation monétaire (16 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 69/72) présenté par M. Héger (dém.-chr. belge), le Parlement européen a approuvé un règlement relatif à certaines mesures à prendre pour parer aux préjudices que pourraient subir les agriculteurs dans des pays dont la monnaie aurait subi une réévaluation. Ce règlement prévoit des mesures provisoires de rapprochement progressif vers les prix communs agricoles, au moyen des montants compensatoires. A la suite de l'adoption d'un

amendement présenté par M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, le Parlement s'est prononcé pour un report de la date d'abaissement des montants compensatoires pour l'Allemagne, au plus tard le 1er novembre 1972, la Commission européenne proposant la date du 1er juillet 1972. D'autre part, le Parlement européen regrette que les progrès dans l'intégration du marché commun agricole aient été mis en cause du fait de l'absence d'une union économique et monétaire et souligne que le système des montants compensatoires devra être maintenu jusqu'au moment où les Etats membres auront déclaré les nouvelles parités de leurs monnaies au Fonds monétaire international.

MM. Richarts (dém.-chr. all.) et Lange (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le règlement modifié. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a souligné que la date fixée par la Commission européenne pouvait être modifiée et a espéré que le Conseil trouve rapidement une solution à ces problèmes monétaires.

Commercialisation des semences (12 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 42/72) fait par M. Kriedemann (soc. all.), le Parlement a approuvé deux directives qui ont pour but d'éviter des difficultés d'approvisionnement et de permettre aux nouveaux Etats membres de bénéficier de la reconnaissance de l'équivalence en ce qui concerne les inspections du matériel de reproduction.

Droit du tarif douanier commun sur les maquereaux (12 juin). Le Parlement européen a approuvé un règlement portant suspension partielle du droit autonome du tarif douanier commun sur les maquereaux destinés à l'industrie de transformation (rapport, doc. 61/72, fait par M. Kriedemann, soc. all.).

Contrôle officiel des aliments des animaux (16 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 64/72), présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), le Parlement européen a approuvé une modification de la directive concernant l'introduction de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux. Le Parlement rappelle ses préférences pour la procédure des comités de gestion, la procédure des comités de réglementation faussant l'équilibre institutionnel de la Communauté.

M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a souligné que le Conseil avait toujours refusé d'adopter la position du Parlement et a prié celui-ci d'adopter la directive sans modification.

Restitutions à l'exportation dans les secteurs de la viande de porc et de la viande de volaille (16 juin). Le Parlement européen a adopté deux règlements qui ont pour objet de créer la possibilité juridique d'une préfixation des restitutions dans les secteurs intéressés. Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 58/72), présenté par M. Hunault (U.D.E., fr.), le Parlement européen estime que ces règlements doivent être complétés par des dispositions permettant à la Commission européenne de suspendre la fixation à l'avance des restitutions pour faire face à des situations particulières du marché.

Importations de bovins de Yougoslavie (16 juin). Le Parlement a approuvé un règlement concernant des prélèvements applicables aux importations de gros bovins et de leur viande en provenance de Yougoslavie. Ces dispositions sont prises en application de l'accord commercial entre la C.E.E. et la Yougoslavie (rapport, doc. 68/72, fait par M. Kollwelter, dém.-chr. lux.).

Organisation du marché des matières grasses (16 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 65/72) fait par M. Richarts (dém.-chr. all.), le Parlement européen a approuvé un règlement modifiant le règlement établissant une organisation commune du marché des matières grasses. Il s'agit d'une rectification, dans la version allemande, de la traduction de certaines dénominations et définitions de types d'huile d'olive.

Régime applicable au maïs originaire de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya (16 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 67/72), présenté par M. Dewulf (dém.-chr. belge), au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, le Parlement européen a approuvé un règlement qui fixe la diminution du prélèvement applicable au maïs originaire de ces pays à 1 u.c. par tonne (1 u.c. égale environ 1 dollar), la diminution étant actuellement de 0,75 u.c. par tonne.

Publication des avis de marchés publics

(14 juin)

Le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de quelques modifications, à une directive relative aux modalités et conditions de publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics au Journal officiel des Communautés européennes, sur la base d'un rapport (doc. 54/72) présenté par M. Broeks (soc. néerl.), au nom de la commission juridique. Dans sa résolution, le Parlement déplore que la coordination des procédures à suivre en matière de

concessions de travaux se fonde sur une déclaration des Etats membres réunis au sein du Conseil et non sur un acte communautaire. Il estime qu'il n'émane de cette déclaration aucune force législative et insiste auprès de la Commission et du Conseil pour qu'ils aient quand même recours à la forme de l'acte communautaire pour coordonner les procédures de concessions de travaux.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a marqué son accord sur les quelques modifications proposées, et a regretté que le Conseil n'ait pas consulté le Parlement sur la question des concessions de travaux.

Rapprochement des législations

(14 juin)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage, d'une part, des préparations dangereuses (solvants) et, d'autre part, des substances dangereuses. Les modifications proposées par la commission des affaires sociales et de la santé publique dans les rapports (doc. 52/72 et 53/72), présentés par M. Bourdellès (lib. fr.), tendent à renforcer la protection des usagers et à réduire les délais d'application de la première directive. Le Parlement rappelle que les comités techniques doivent demeurer purement consultatifs.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a fait des objections quant à la réduction des délais d'application. M. Giraud (soc. fr.) s'est abstenu en déclarant qu'il n'acceptait pas que l'on ne fixe pas de délai impératif, car la formule: "dans les plus brefs délais" ne signifie rien.

Budget du Parlement européen

(12 et 14 juin)

Le Parlement européen, après avoir discuté le rapport (doc. 59/72) présenté par M. Aigner (dém.-chr. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, a arrêté son état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 1973 à 23.847.165 unités de compte (1 u.c. égale 1 dollar environ). L'augmentation des dépenses et du personnel résulte de l'adaptation du secrétariat général à l'élargissement et, en particulier, des nécessités découlant de l'adoption d'un régime à 7 langues, souligne le Parlement dans une résolution. Les emplois créés

et les crédits y afférents sont bloqués. Le Bureau est chargé de les débloquent, après avis de la commission des finances et des budgets, en fonction des besoins établis et des critères fixés.

Ce budget a été approuvé par MM. Artzinger (dém.-chr. all.) et Reischl (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques. Ils ont insisté sur le caractère raisonnable et nécessaire des dépenses compte tenu de la situation exceptionnelle créée par l'élargissement et le nouveau régime linguistique. M. Habib-Deloncle (fr.) a justifié l'abstention du groupe de l'U.D.E. Le nouvel organigramme a été un peu trop loin dans le sens de l'expansion et il aurait été préférable de distinguer nettement entre le budget de fonctionnement normal du Parlement et les crédits nécessaires pour l'élargissement. D'autre part, une procédure de confirmation aurait dû permettre aux parlementaires des pays adhérents de donner leur avis sur ce budget dès leur arrivée au Parlement européen. Enfin, parmi les institutions de la Communauté, il ne semble pas que ce soit le Parlement qui ait fait davantage preuve d'esprit d'économie. M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) s'est prononcé contre le budget du Parlement européen dont la mise en oeuvre aurait dû être l'occasion de se pencher sur les activités du Parlement. On s'est plus attaché à la quantité qu'à la qualité et on a pris des options vis-à-vis des quatre pays adhérents sans qu'ils aient donné leur avis. M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a souligné que les structures d'accueil des nouveaux membres devant être mises en place le 1er janvier 1973 il était difficile de procéder autrement pour établir le budget du Parlement. Les intérêts des nouveaux membres ont été sauvegardés par l'adoption de la procédure du déblocage progressif des postes et des crédits.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen aura lieu du 3 au 6 juillet 1972 à Strasbourg.

II. DIX-NEUVIEME REUNION JOINTE ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE PARLEMENT EUROPEEN

La dix-neuvième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen s'est tenue à Strasbourg, le 17 mai 1972, sur le thème suivant: "Les prolongements politiques de l'élargissement de la C.E.E.". M. Reverdin (lib suisse, A.C.) a présenté un rapport au nom de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative et M. Radoux (soc. belge, P.E.) un document de travail au nom de la commission politique du Parlement européen. La réunion a été présidée successivement par M. Vedovato (dém.-chr. it.), président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et M. Schuijt (dém.-chr. néerl.), vice-président du Parlement européen.

Il est urgent et essentiel, écrit M. Reverdin dans son rapport, que la Communauté à dix se dote d'institutions politiques démocratiques à la mesure de sa force et de son importance, décide de son orientation future et fixe les objectifs de sa politique générale. Aussi longtemps que son énorme poids économique sera assorti d'une extrême fragilité politique, la Communauté ne pourra pas contribuer efficacement à maintenir la paix et à promouvoir un ordre international fondé sur le droit. M. Reverdin, examinant ensuite les relations futures entre la Communauté et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'y adhéreront pas, met l'accent, d'une part, sur l'importance de la définition d'une politique méditerranéenne et, d'autre part, sur le rôle positif des pays neutres dans les rapports entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. En ce qui concerne le rôle futur du Conseil de l'Europe, M. Reverdin constate que l'élargissement entraînera des changements profonds. Le Conseil de l'Europe pourrait fournir le cadre institutionnel des relations entre la Communauté et les Etats non adhérents. D'une manière générale, le Conseil de l'Europe et la Communauté devraient délimiter leurs fonctions respectives dans un esprit de

complémentarité et de coopération. L'élargissement et le renforcement de la Communauté doivent avoir une influence favorable sur les relations futures entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, a souligné M. Reverdin dans la dernière partie de son rapport.

M. Radoux, dans son document de travail, expose la situation politique de la Communauté ainsi que des Etats membres et des Etats adhérents au moment de l'élargissement, définit les objectifs de la Communauté élargie et les moyens de les atteindre:

- accords spéciaux ou accords d'association avec les "voisins comparables";
- relations économiques avec tous les autres pays européens;
- conférences multilatérales avec les Etats-Unis et l'Union soviétique;
- accords de concertation économique avec les autres grands partenaires mondiaux;
- table ronde méditerranéenne;
- association élargie avec les pays africains;
- actions communautaires à la CNUCED;
- accords commerciaux de grande portée avec les pays latino-américains;
- traité commercial avec la République populaire de Chine.

L'ampleur de ces tâches, souligne M. Radoux, montre la place que l'Europe élargie s'apprête à occuper dans le monde et illustre les responsabilités nouvelles de la Communauté dans l'équilibre mondial.

Dans leur ensemble, les avis exprimés par les rapporteurs ont été approuvés par la plupart des orateurs. M. Sandys (cons., R.U., A.C.) a souligné l'importance de la prochaine Conférence au sommet qui devra réaffirmer que l'union politique est un des objectifs primordiaux de la Communauté et reconnaître la nécessité d'un contrôle démocratique des institutions européennes par une augmentation des pouvoirs du Parlement européen. La création d'un secrétariat politique, composé d'hommes politiques indépendant des gouvernements et ayant son siège à Bruxelles, serait intéressante pour la préparation de positions communes sur les affaires étrangères. Quant au Conseil de l'Europe, il restera l'instrument d'équilibre entre les membres de la Communauté et ceux qui n'en font pas partie. Pour M. Berkhouwer (néerl., P.E.), président du groupe des libéraux et apparentés, le transfert des pouvoirs nationaux vers l'Europe exige un renforcement des pouvoirs du Parlement européen. L'élargissement accroît les responsabilités politiques de la Communauté qui doit, d'autre part, éliminer toutes les barrières économiques et financières entre ses membres. Lord Gladwyn (lib., R.U., A.C.) a évoqué la nécessité, pour les Etats européens, d'accepter certaines obligations supranationales en matière de défense et d'affaires

étrangères. M. Bousquet (U.D.E., fr., P.E.) a décrit les facilités techniques qu'offriront les nouveaux bâtiments européens à Strasbourg, capitale parlementaire de l'Europe. M. Gratz (soc. aut., A.C.) a souligné l'importance du maintien du Conseil de l'Europe, garant du rayonnement européen, et a demandé la création d'un comité de contact multilatéral qui permettrait aux pays non membres de la Communauté d'entretenir avec elle tous les contacts nécessaires. M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr., P.E.) a souligné que l'Europe respectait les diversités et les personnalités et qu'il fallait faire l'Europe du consentement et non des contraintes. L'Europe est un moyen d'assurer l'équilibre dans le monde et doit avoir comme objectifs la paix, la coopération et le progrès.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a évoqué les principales tâches qui attendent la Communauté: négociations avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion, relations entre la Communauté élargie et les Etats-Unis, avec des négociations basées sur la réciprocité; rapports avec l'Europe de l'Est et relations avec les pays en voie de développement. Sur le plan intérieur, tout dépendra plus des hommes et des faits que des textes. L'essentiel, a souligné M. Deniau, est de bouger ensemble.

M. Leonardi (non inscrit, com. it., P.E.) s'est prononcé pour une modification du régime institutionnel dans la Communauté élargie et a réclamé la représentation équitable des communistes au Parlement européen. De nombreux autres parlementaires ont pris la parole: MM. van der Stoep (soc. néerl., P.E.), Digby (cons., R.U., A.C.), Czernetz (soc. aut., A.C.), Gordon-Walker (trav., R.U., A.C.), Ryan (Fine Gael, ir., A.C.), Peel (cons., R.U., A.C.), Goess (P. pop. aut., A.C.), Delforge (lib. belge, A.C.), Andersen (lib. dan., A.C.), Weber (rad. dém. suisse, A.C.), Jones (trav., R.U., A.C.), Karasek (P. pop. aut., A.C.), Walder (cons., R.U., A.C.), Gislason (prog. isl., A.C.), Treu (dém.-chr. it., A.C.), Stewart (trav., R.U., A.C.), Molloy (trav., R.U., A.C.). Outre les problèmes intéressant particulièrement certains pays, notamment les pays nerrtres, les principales questions qui ont été évoquées ont porté sur: la nécessité de définir le rôle futur de la Communauté élargie dans le monde et ses relations avec l'Europe de l'Est; le régime institutionnel de la Communauté à dix et les pouvoirs du Parlement européen; une meilleure information de l'opinion publique sur les affaires européennes; les rapports futurs entre le Parlement européen et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe; l'organisation de la défense de l'Europe.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président:

30-31 mai à Bruxelles – 12 juin à Strasbourg

Union politique. Exposé de M. Thorn, président en exercice du Conseil et échange de vues sur des questions faisant l'objet des consultations entre les ministres des affaires étrangères, dans le cadre de la coopération en matière de politique étrangère.

Développement institutionnel de la Communauté et pouvoirs du Parlement européen. Echange de vues avec M. Mansholt, président de la Commission européenne.

Désignation de rapporteurs: M. Müller (dém.-chr. all.), en remplacement de M. Scelba (dém.-chr. it.), sur une nouvelle conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement – M. Mommersteeg (dém.-chr. néerl.) sur l'union politique.

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

18 et 19 mai, 8 et 9 juin à Bruxelles

Publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics. Adoption d'un avis rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.): attache une très grande importance à la transparence du processus et des conditions d'adjudication (voir 1ère partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption d'un avis (lettre du président): les difficultés rencontrées démontrent que l'Europe a besoin d'une unité de compte indépendante (voir 1ère partie).

Coordination des clauses de protection des associés et des tiers exigées des sociétés. Adoption de deux avis rédigés par M. Romeo (lib. it.) sur une troisième et une quatrième directives.

Prescription en matière de poursuites et d'exécution dans le droit des transports et de la concurrence de la C.E.E. Adoption d'un avis rédigé par M. Bousquet (U.D.E., fr.).

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Löhr (dém.-chr. all.) sur des directives en matière de droits d'accise et impôts assimilés — M. Bos (dém.-chr. néerl.) sur la résolution du Conseil établissant un programme en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges de produits industriels — M. Oele (soc. néerl.) sur un programme des Communautés en matière d'environnement.

Ont été chargés d'informer la commission: M. Riedel (dém.-chr. all.) sur l'état de la liberté d'établissement et M. Berkhouwer (lib. néerl.) sur la politique de concurrence dans la Communauté.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

**16 mai à Strasbourg — 6 juin à Bruxelles
13 et 14 juin à Strasbourg**

Budget du Parlement européen. Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Extension des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Adoption d'une proposition de résolution (rapporteur: M. Spénale, soc. fr.).

Programme de recherches d'Euratom. Adoption d'un avis rédigé par M. Gerlach (soc. all.) (voir 1ère partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption d'un avis rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Désignation de MM. Artzinger (dém.-chr. all.), Reischl (soc. all.) et Rossi (lib. fr.) comme rapporteurs sur 6 directives en matière de droit d'accise et impôts assimilés.

Désignation de M. Memmel (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur les suites à donner au communiqué de La Haye en ce qui concerne l'association de la jeunesse à la construction européenne.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Houdet (lib. fr.)

17 mai à Strasbourg – 30 mai, 7 et 8 juin à Bruxelles
13 juin à Strasbourg

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption du rapport de M. Héger (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Commercialisation de semences. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

Fixation à l'avance des restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de porc et de la volaille. Adoption d'un rapport de M. Hunault (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Contrôle officiel des aliments des animaux. Adoption d'un rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 1ère partie).

Suspension du droit du tarif douanier commun sur les maquereaux. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

Modification de la version allemande de l'annexe au règlement n° 136/66 (organisation du marché des matières grasses). Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Importation de bovins de Yougoslavie. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Régime applicable au maïs originaire de Tanzanie, Ouganda, Kenya. Adoption d'un avis rédigé par M. Baas (lib. néerl.), favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs: M. Vals (soc. fr.) sur un règlement concernant les vins et les mouts – M. Vredeling (soc. néerl.) sur un règlement prorogeant des dates limites pour l'octroi du concours du F.E.O.G.A. – M. Lefèbvre (lib. belge) sur un règlement fixant le montant de l'aide pour les semences pour 1972/73 – M. Richarts (dém.-chr. all.) sur un règlement relatif au transit communautaire.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Scardaccione (dém.-chr. it.) sur un programme des Communautés en matière d'environnement – M. Vredeling (soc. néerl.) sur un règlement concernant le financement de la politique agricole commune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président : M. Müller (dém.-chr. all.)

15 et 31 mai, 1er juin à Bruxelles

Orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Politique des salaires et des revenus. Adoption du rapport de M. van der Gun (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives aux préparations dangereuses et aux substances dangereuses. Adoption de deux rapports de M. Bourdellès (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives aux citernes en plastiques renforcés. Adoption du rapport de M. Schwabe (soc. all.).

Contrôle officiel des aliments des animaux. Adoption d'un avis rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.): rejette la directive concernant l'introduction de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse communautaires; critique la procédure de fonctionnement du comité permanent des aliments des animaux (voir 1ère partie).

Désignation de Mme Orth (soc. all.) comme rapporteur sur un règlement concernant les conflits de lois en matière de relations de travail à l'intérieur de la Communauté.

Désignation de M. van der Gun (dém.-chr. néerl.) comme rédacteur d'un avis sur une résolution du Conseil établissant un programme en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges de produits industriels.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président : M. de la Malène (U.D.E., fr.)

16 mai à Strasbourg – 5 et 8 juin à Bruxelles
13 juin à Strasbourg

Politique communautaire d'aide au développement. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.)

Fixation à l'avance des restitutions à l'exportation dans les secteurs de la viande de porc et de la volaille. Adoption d'un avis (lettre du président) favorable à deux règlements (voir 1ère partie).

Suspension du droit du tarif douanier commun pour les maquereaux. Adoption d'un avis (lettre du président) favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Importation de bovins de Yougoslavie. Adoption d'un avis (lettre du président) favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Echange de vues avec les délégations parlementaires des Antilles néerlandaises et du Surinam sur les relations d'association entre la C.E.E. et ces deux pays (réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgache).

Désignation de M. Kriedemann (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur un règlement portant organisation commune du marché de l'alcool éthylique.

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

**18-19 mai à Strasbourg – 31 mai, 8 juin à Bruxelles
14 juin à Strasbourg**

Publication des avis de marchés et de concessions de travaux publics. Adoption du rapport de M. Broeksz (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Programme de recherches de l'Euratom. Adoption d'un avis rédigé par M. Springorum (dém.-chr. all.): souligne que les traités sont de nature à créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique de recherche de grande envergure au niveau communautaire (voir 1ère partie).

Contrôle officiel des aliments des animaux. Adoption d'un avis rédigé par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) favorable à une directive (voir 1ère partie).

Libre prestation des services pour l'avocat – liberté d'établissement pour le coiffeur. Décision de demander le renvoi en commission des deux rapports de M. Romeo (lib. it.) inscrits à l'ordre du jour de la session de juin (voir 1ère partie).

Désignation de M. Alessi (dém.-chr. it.) comme rapporteur sur une résolution du Conseil établissant un programme en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges de produits industriels.

Désignation de M. Armengaud (lib. fr.) comme rédacteur d'un avis sur un programme des Communautés en matière d'environnement.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

15-16 mai à Bruxelles – 29-30 mai à Paris – 5 juin à Bruxelles

Programme de recherches d'Euratom. Adoption du rapport de M. Glesener (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Enrichissement de l'uranium. Audition d'experts sur les problèmes techniques et économiques. Désignation de M. Burgbacher (dém.-chr. all.) pour rédiger un rapport en vue de l'élaboration d'une stratégie énergétique qui s'efforce d'obtenir avec souplesse un maximum de sécurité de l'approvisionnement à des conditions rentables.

Désignation de M. Jarrot (U.D.E., fr.) comme rédacteur d'un avis sur un programme des Communautés en matière d'environnement.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

16 mai, 1er et 2 juin à Bruxelles

Assainissement de la situation des entreprises de chemin de fer et normalisation de leurs comptes. Adoption du rapport de M. Faller (soc. all.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives aux citernes en plastiques renforcés. Adoption d'un avis rédigé par M. Oele (soc. néerl.) favorable à une directive.

Teneur en plomb de l'essence. Adoption d'une question orale à la Commission européenne.

Mandat de négociation sur l'immobilisation de bateaux affectés à la navigation fluviale. Adoption d'une question orale au Conseil.

Désignation de rapporteurs. M. Durieux (lib. fr.) en remplacement de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur un règlement relatif à la prescription en matière de poursuites et d'exécution dans le droit des transports et de la concurrence de la C.E.E. — M. Bertrand (dém.-chr. belge) sur une décision relative au relevé des transports effectués par autobus et autocars sous forme de services occasionnels.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)

Pas de réunion

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)

15 et 29 mai à Bruxelles

Problèmes actuels de l'association. Echange de vues avec la Commission européenne.

Treizième session de la commission parlementaire mixte C.E.E. – Turquie. Echange de vues sur l'organisation de la session (voir 4e partie).

Désignation de M. Müller (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur le 7e rapport annuel du conseil d'association.

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**18 mai à Strasbourg – 29 mai à Luxembourg
9 juin à Bruxelles – 13 juin à Strasbourg**

Accord portant adhésion de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé. Adoption du rapport de M. Seefeld (soc. all.) (voir 1ère partie).

Régime applicable au maïs originaire de l'Afrique de l'Est. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Politique communautaire de coopération au développement. Adoption d'un avis rédigé par M. Dewulf (dém.-chr. belge) sur le mémorandum de la Commission européenne.

Echange de vues avec la Commission européenne sur les résultats de la CNUCED et sur la situation au Burundi.

Echange de vues avec les délégations parlementaires des Antilles néerlandaises et du Surinam sur les relations d'association entre la C.E.E. et ces deux pays (réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures).

IV. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

16 mai à Luxembourg

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a rencontré M. Thorn, ministre luxembourgeois des affaires étrangères et président en exercice du Conseil. Les deux présidents ont examiné le problème de la participation de la commission politique et du Parlement européen à la coopération en matière de politique étrangère entre les Etats membres et ont eu un échange de vues sur la préparation de la Conférence au sommet.

BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN

19 avril à Strasbourg

Le Bureau a décidé d'intervenir dans les litiges dont est saisie la Cour de justice des Communautés européennes, en faveur du demandeur ou du défendeur.

15 mai à Bruxelles

Echange de vues avec la Commission européenne sur les conclusions du rapport du groupe Vedel sur l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen. M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a déclaré que le Parlement devait disposer d'un pouvoir de co-décision et que le traité de Rome devait être révisé afin de donner au Parlement des pouvoirs législatifs et budgétaires. M. Mansholt, président de la Commission européenne, a estimé qu'en 1980 le Parlement devait être élu au suffrage universel direct et devait avoir un pouvoir de seconde lecture.

DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN

30 mai – 2 juin à Washington

Une délégation du Parlement européen, conduite par M. Schuijt (dém.-chr. néerl.), vice-président, a rendu une visite officielle au Congrès américain. Les discussions avec des membres du Congrès ont porté sur l'aide au développement, les échanges commerciaux, les problèmes agricoles et monétaires, la politique étrangère et de défense, le rôle des institutions parlementaires dans les systèmes démocratiques. Ces discussions ont fait apparaître la conviction commune que, pour le maintien et l'amélioration des relations entre la Communauté et les Etats-Unis, il est nécessaire que les parlementaires connaissent mieux les problèmes entre les deux parties et pour cela se rencontrent régulièrement afin d'avoir une vue approfondie et détaillée des relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

Journées d'étude à Rennes du 23 au 25 mai

Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Sur la base d'un rapport de M. Scelba (it.), le groupe a souhaité que le prochain sommet prenne des décisions susceptibles de rendre la Communauté élargie plus aisément gouvernable, procède à la nécessaire révision des traités, fixe le calendrier et les modalités pour réaliser l'union économique et monétaire, prenne des décisions dans des domaines où une politique communautaire n'est pas explicitement prévue par les traités.

Augmentation des pouvoirs du Parlement européen. Sur la base d'un rapport de M. Müller (all.), le groupe a déclaré que l'élargissement des pouvoirs du Parlement fait obligatoirement partie intégrante du processus de démocratisation de la Communauté et a demandé que le Parlement dispose de pouvoirs législatifs et budgétaires.

Développement institutionnel de la Communauté élargie. Sur la base d'un rapport de M. Lücker (all.), le groupe a précisé que les rapports entre les institutions devaient être revus dans un sens démocratique, le Parlement

européen devant être l'organe législatif de la Communauté, la Commission l'organe exécutif et le Conseil une Chambre des Etats.

Troisième session de la CNUCED. Le groupe a manifesté sa vive préoccupation devant les résultats négatifs et a lancé un appel aux institutions communautaires et aux gouvernements pour qu'ils multiplient leurs efforts en faveur de l'aide au développement.

14 juin à Strasbourg

Réélection de M. Lücker (all.) à la présidence du groupe.

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

25-26 mai à Pau

Le groupe socialiste a eu un échange de vues sur la situation politique en Europe, en particulier en Allemagne et en France, a examiné les relations entre la Communauté et la Yougoslavie, a discuté du problème des droits de tirages spéciaux pour les pays en voie de développement. Le groupe s'est préoccupé des problèmes institutionnels de la Communauté élargie et a souhaité qu'il soit mis fin à la situation actuelle de la prédominance absolue du Conseil qui exerce toutes les compétences, même législatives, en dehors de tout contrôle démocratique.

29 mai à Bruxelles

Le Bureau des partis socialistes de la Communauté européenne a eu un échange de vues avec M. Mansholt, président de la Commission européenne, à propos de la lettre qu'il avait adressée à M. Malfatti en février dernier. Les discussions ont porté sur l'utilisation des ressources en matières premières et produits énergétiques, l'explosion démographique et les contradictions de la croissance économique en ce qui concerne les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Le Bureau a souhaité que tous les partis socialistes de la Communauté établissent un programme commun pour apporter une solution à ces problèmes.

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C.E.E.—TURQUIE

Président: M. Yalcin, co-président M. Bertrand (dém.-chr. belge)

5-8 juin à Marmaris (Turquie)

La commission parlementaire mixte a adopté plusieurs recommandations après avoir entendu des exposés de MM. Bayülken, président en exercice du Conseil d'association C.E.E.—Turquie, Westerterp, membre du Conseil des Communautés au nom du président en exercice du Conseil, Muezzinoglu, ministre des finances du gouvernement turc, et des rapports de MM. Olçmen et Bertrand.

Recommandation relative à l'association C.E.E.—Turquie. La commission souligne que des efforts accrus doivent être accomplis pour assurer la participation de la Turquie au rapprochement et à l'intégration dans le domaine politique et pour accélérer le processus d'intégration de la Turquie à la Communauté; souhaite que les organes de l'association accélèrent leur activité; regrette que le protocole additionnel applicable dans la phase transitoire de l'association n'ait pas encore été ratifié par deux Etats membres de la Communauté; souligne l'importance de l'inclusion de la Turquie dans la liste des pays bénéficiaires du système communautaire des préférences généralisées; se réjouit du progrès des exportations turques vers la Communauté et des résultats acquis dans le cadre du protocole financier; constate l'amélioration de la situation des ressortissants turcs travaillant dans la Communauté sans permis de travail; insiste à nouveau sur les mesures à prendre en faveur des travailleurs turcs dans la Communauté; demande la mise à l'étude d'un programme coordonné pour développer le tourisme en Turquie.

La commission réaffirme que l'élargissement des Communautés constitue un terrain plus propice pour réaliser des progrès ultérieurs dans l'association entre la Communauté élargie et la Turquie, pays dont les intérêts économiques doivent être entièrement sauvegardés dans une vision globale d'un développement équilibré de la construction européenne.

Recommandation relative aux relations entre le Parlement européen et la Grande Assemblée nationale de Turquie. La commission décide de charger un groupe de travail d'examiner les moyens qui permettront d'intensifier les contacts parlementaires entre les deux assemblées. Elle donne mandat à son Bureau d'élaborer un programme de travail et de mettre au point des propositions de recommandations destinées à renforcer le contrôle parlementaire sur l'activité

des organes de l'association ainsi qu'à stimuler les initiatives propres à resserrer les liens économiques et politiques entre la Communauté et la Turquie.

**COMMISSION PARITAIRE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION
C.E.E.—E.A.M.A.**

Président: M. Ngo'o Mebe (Cameroun)

29 mai — 1er juin à Luxembourg

Problèmes actuels de l'association. Echange de vues avec le président en exercice du Conseil d'association et la Commission européenne (rapporteur: M. Perret, Niger) et adoption d'une déclaration finale.

La commission paritaire regrette que la troisième CNUCED n'ait pas réglé les problèmes de fond des pays en voie de développement, prend acte des propositions concernant les pays les moins avancés, un accord mondial sur le cacao, l'intervention de la banque mondiale, la participation des pays en voie de développement à la discussion des problèmes internationaux et souligne l'attitude constructive de la Communauté à Santiago. La commission rappelle la nécessité d'accords régionaux, se félicite de l'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé, insiste pour que l'élargissement de l'association préserve l'acquis de l'association, recommande des initiatives pour que la capacité globale d'intervention du F.E.D. ne soit pas affectée par les modifications des parités monétaires, adresse un appel pour que la prochaine conférence au sommet aboutisse à un renforcement de la politique d'aide au développement.

Echange de vues sur le projet de rapport de M. Glinne (soc. belge) concernant la coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'association dans le cadre des organisations internationales.

Désignation de M. Buda (Haute-Volta) comme rapporteur sur le compte de gestion 1971 et l'état prévisionnel 1973 de la Conférence parlementaire de l'association.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11 28 81**

**75 PARIS (8e), 41, rue de Courcelles
Tél. 227 22 28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679 05 07**